

DEPARTEMENT AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE MILLAU
COMMUNE DE MURASSON

ARRETÉ D'ADRESSAGE DE LA COMMUNE DE MURASSON
N° 2023AR02

LE MAIRE DE MURASSON

VU l'article L.2213-28 du code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 ;

ARRETE

Article 1

Le numérotage des maisons est assuré dans la commune conformément aux prescriptions du présent règlement.

Article 2

Le numérotage comporte, pour chaque voie, une série continue de numéros, à raison d'un seul numéro par immeuble caractérisé par une entrée principale. Ce numéro peut toutefois être répété sur les autres portes de l'immeuble lorsqu'elles donnent sur la même rue que la porte principale.

Article 3

La série des numéros d'une rue régulièrement numérotée est formée des nombres pairs pour le côté droit et des nombres impairs pour le côté gauche de cette rue.

De manière générale, la numérotation sera paire à droite et impaire à gauche dans le sens croissant, en s'éloignant du centre bourg vers la périphérie.

Le système de numérotation utilisé est le système métrique. Ainsi, le numéro attribué correspond à la distance depuis l'origine de la voie.

Article 4

Le numérotage est matérialisé par l'apposition d'une plaque sur la façade ou sur le mur de clôture de l'immeuble au niveau du point d'accès sapeur-pompier.

L'article 169 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, précise que la pose de la première plaque de numéro est fixée par arrêté du maire, modifiant ainsi la fin du premier alinéa de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Soit vous indiquez :

La commune se charge de l'achat et de l'installation des plaques de numéro.

Les propriétaires peuvent donc être autorisés à procéder à l'apposition de ces plaques à leurs frais dans un délai de 2 mois.

Les frais d'entretiens, hors le cas de changements de série, sont à la charge des propriétaires qui doivent veiller à ce que les numéros soient constamment nets et lisibles.

Article 5

Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue.

Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

Article 6

Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au présent règlement.

Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

Article 7

Les numéros officiels attribués à ces immeubles, sont les suivants :

Section - Parcelle	Adresse	
1630000H0693	LA FAGE	ROUTE DE LA FAGE
1630000C0689	LE COLOMBIE	ROUTE DE BELMONT
1630000C0178	LE ROC	ROUTE DE BELMONT
1630000A0357	LA LAITERIE DE RIOLS	ROUTE DE BELMONT
1630000K0362	NEGREFEUILLE	ROUTE DE NEGREFEUILLE
1630000F0019	LE GORP DU PONT	ROUTE DE MOUNES
1630000C0665	LE GROP DU PONT	ROUTE DE MOUNES
1630000E0222	LE PLO DE LA	
	ROUQUETTE	CHEMIN DE MURATEL
1630000E0226	LE PLO DE LA	
	ROUQUETTE	CHEMIN DE MURATEL
1630000E0235	GAUDRIC	CHEMIN DE MURATEL
1630000E0230	GAUDRIC	CHEMIN DE MURATEL
1630000E0210	ROQUELINIERE	CHEMIN DE MURATEL

1630000E0208	ROQUELINIERE	CHEMIN DE MURATEL
1630000H0366	SAINT-PIERRE	ROUTE DU CIMETIERE
1630000F0081	MURASSON	ROUTE DE LACAUNE
1630000F0208	GIPOUL	CHEMIN DE GIPOUL
163000AB0132	MURASSON	RUE DU VERDIE
163000AB0124	MURASSON	RUE DU VERDIE
163000AB0120	MURASSON	RUE DU VERDIE
163000AB0117	MURASSON	RUE DU VERDIE
163000AB0148	MURASSON	RUE DES REMPARTS
163000AB0145	MURASSON	RUE DES REMPARTS
163000AB0144	MURASSON	RUE DES REMPARTS
163000AB0233	MURASSON	RUE DES REMPARTS
163000AB0091	MURASSON	RUE DES REMPARTS
163000AB0106	MURASSON	RUE DES REMPARTS
163000AB0112	MURASSON	RUE DES REMPARTS
163000AB0110	MURASSON	RUE DES REMPARTS
163000AB0191	MURASSON	RUE DES REMPARTS
163000AB0223	MURASSON	PLACE DE LA MAIRIE
163000AB0086	MURASSON	PLACE DE LA MAIRIE
163000AB0087	MURASSON	PLACE DE LA MAIRIE
163000AB0088	MURASSON	PLACE DE LA MAIRIE
163000AB0089	MURASSON	IMPASSE DU CHATEAU
163000AB0096	MURASSON	IMPASSE DU CHATEAU
163000AB0094	MURASSON	IMPASSE DU CHATEAU
163000AB0105	MURASSON	IMPASSE DU CHATEAU
163000AB0102	MURASSON	IMPASSE DU CHATEAU
163000AB0098	MURASSON	ROUTE DE BELMONT
163000AB0012	MURASSON	ROUTE DE BELMONT
163000AB0019	MURASSON	ROUTE DE BELMONT
163000AB0016	MURASSON	ROUTE DE BELMONT
163000AB0190	MURASSON	CALADE DES ECOLES
163000AB0223	MURASSON	CALADE DES ECOLES
163000AB0083	MURASSON	CALADE DES ECOLES
163000AB0225	MURASSON	CALADE DES ECOLES
163000AB0225	MURASSON	CALADE DES ECOLES
163000AB0083	MURASSON	CALADE DES ECOLES
163000AB0083	MURASSON	CALADE DES ECOLES
163000AB0022	MURASSON	CALADE DES ECOLES
163000AB0055	MURASSON	RUE DE CASTELNAU
163000AB0057	MURASSON	RUE DE CASTELNAU
163000AB0058	MURASSON	RUE DE CASTELNAU
163000AB0059	MURASSON	RUE DE CASTELNAU
163000AB0185	MURASSON	RUE DE CASTELNAU
163000AB0061	MURASSON	RUE DE CASTELNAU
163000AB0050	MURASSON	RUE DE CASTELNAU
163000AB0228	MURASSON	RUE DE CASTELNAU

163000AB0062	MURASSON	RUE DE CASTELNAU
163000AB0065	MURASSON	RUE DE CASTELNAU
163000AB0066	MURASSON	RUE DE CASTELNAU
163000AB0042	MURASSON	RUE DE CASTELNAU
163000AB0053	MURASSON	ROUTE DE LACAUNE
163000AB0048	MURASSON	ROUTE DE LACAUNE
163000AB0046	MURASSON	ROUTE DE LACAUNE
163000AB0044	MURASSON	ROUTE DE LACAUNE
163000AB0167	MURASSON	ROUTE DE LACAUNE
163000AB0041	MURASSON	ROUTE DE LACAUNE
163000AB0040	MURASSON	ROUTE DE LACAUNE
163000AB0067	MURASSON	RUE DE CATUSSE
163000AB0186	MURASSON	RUE DE CATUSSE
163000AB0243	MURASSON	ROUTE DES ADRETS
163000AB0246	MURASSON	ROUTE DES ADRETS
163000AB0024	MURASSON	CHEMIN DU CALVAIRE
163000AB0221	MURASSON	CHEMIN DU CALVAIRE
163000AB0070	MURASSON	RUELLE DU LANDOULET
163000AB0071	MURASSON	RUELLE DU LANDOULET
163000AB0029	MURASSON	RUELLE DU LANDOULET
163000AB0073	MURASSON	RUELLE DU LANDOULET
163000AB0030	MURASSON	RUELLE DU LANDOULET
163000AB0031	MURASSON	RUELLE DU LANDOULET
163000AB0034	MURASSON	RUELLE DU LANDOULET
163000AB0035	MURASSON	RUELLE DU LANDOULET
163000AB0028	MURASSON	RUELLE DU LANDOULET
163000AB0039	MURASSON	RUELLE DU LANDOULET
163000AB0077	MURASSON	ROUTE DES ADRETS
163000AB0076	MURASSON	ROUTE DES ADRETS
1630000F0351	LA CARRIERE	ROUTE DE BARRE
1630000F0363	LANDOULET	ROUTE DE BARRE
1630000F0365	LANDOULET	ROUTE DE BARRE
1630000F0350	MURASSON	IMPASSE DU PETIT PONT
1630000K0942	LE BOUSQUET-BAS	ROUTE DU BOUSQUET BAS
1630000K0942	LE BOUSQUET-BAS	ROUTE DU BOUSQUET BAS
1630000A0575	LES CAMPS-BAS	ROUTE DES COMBETTES
1630000A0577	LES CAMPS-BAS	ROUTE DES COMBETTES
1630000B0009	LES FANS	ROUTE DES FANS
1630000B0010	LES FANS	CHEMIN DES FANS
1630000C0489	LASCAZES	ROUTE DE LASCAZES
1630000B0082	PEILLAGUET	ROUTE DE PEILLAGUET
1630000C0734	ROUMIERE	ROUTE DE PEILLAGUET
1630000C0660	ROUMIERE	CHEMIN DE ROUMIERE
1630000C0679	ROUMIERE	CHEMIN DE ROUMIERE
1630000K0469	LA BORIE HAUTE	ROUTE DE LA BORIE HAUTE
1630000K0461	LA BORIE HAUTE	ROUTE DE LA BORIE HAUTE

1630000K0460	LA BORIE HAUTE	ROUTE DE LA BORIE HAUTE
1630000A0101	COUFFOULEUX	ROUTE DE COUFFOULEUX
1630000A0107	COUFFOULEUX	ROUTE DE COUFFOULEUX
1630000K0315	LA COSTE	ROUTE DE LA COSTE
1630000K0320	LA COSTE	ROUTE DE LA COSTE
1630000K0689	LA COSTE	ROUTE DE LA COSTE
1630000C0003	RABEZOU	ROUTE DE RABEZOU
1630000E0089	MURATEL	ROUTE DE MURATEL
1630000E0075	MURATEL	ROUTE DE MURATEL
1630000E0239	MURATEL	CHEMIN DE MURATEL
1630000C0688	FROUX	ROUTE DE FROUX
1630000A0185	RIOLS	IMPASSE DU MOULIN DE RIOLS
1630000A0199	RIOLS	IMPASSE DU MOULIN DE RIOLS
1630000A0197	RIOLS	IMPASSE DU MOULIN DE RIOLS
1630000A0190	RIOLS	IMPASSE DU MOULIN DE RIOLS
1630000A0208	RIOLS	IMPASSE DU MOULIN DE RIOLS
1630000A0536	FONCUILLIE	ROUTE DE FONCUILLE
1630000A0540	FONCUILLIE	ROUTE DE FONCUILLE
1630000D0144	MILHAS	ROUTE DE MILHAS
1630000A0332	MANDEGOURC	IMPASSE DU GOURC
1630000A0333	MANDEGOURC	ROUTE DE BELMONT
1630000A0335	MANDEGOURC	ROUTE DE BELMONT
1630000A0336	MANDEGOURC	ROUTE DE BELMONT
1630000C0727	VABRE	ROUTE DE BELMONT
1630000C0687	VABRE	ROUTE DE BELMONT
1630000C0151	VABRE	ROUTE DE BELMONT
1630000C0141	VABRE	ROUTE DE BELMONT
1630000C0173	VABRE	ROUTE DE BELMONT
1630000F0309	LE FIEU	CHEMIN DU FIEU
1630000H0214	LA VERNIERE	CHEMIN DE LA VERNIERE
1630000H0213	LA VERNIERE	CHEMIN DE LA VERNIERE
1630000H0228	LA VERNIERE	ROUTE DE LA VERNIERE
1630000H0216	LA VERNIERE	ROUTE DE LA VERNIERE
1630000H0215	LA VERNIERE	ROUTE DE LA VERNIERE
1630000H0208	LA VERNIERE	ROUTE DE LA VERNIERE
1630000H0207	LA VERNIERE	ROUTE DE LA VERNIERE
1630000H0690	LE PRADAL	ROUTE DU PRADAL
1630000H0081	LE PRADAL	ROUTE DU PRADAL
1630000H0645	LE PRADAL	ROUTE DU PRADAL
1630000F0301	OULABRE	CHEMIN D OULABRE
1630000F0301	OULABRE	CHEMIN D OULABRE
1630000F0098	LA JASSE	ROUTE DE GOS
1630000F0097	LA JASSE	ROUTE DE GOS
1630000F0110	LA JASSE	CHEMIN DE LA JASSE
1630000J0045	POMAYROL	ROUTE DU POMAYROL
1630000K0160	GIEUSSAC	ROUTE DE GUIESSAC

1630000K0160	GIEUSSAC	ROUTE DE GUIESSAC
1630000K0187	GIEUSSAC	ROUTE DE GUIESSAC
1630000K0201	GIEUSSAC	ROUTE DE GUIESSAC
1630000K0191	GIEUSSAC	ROUTE DE GUIESSAC
1630000K0687	GIEUSSAC	ROUTE DE GUIESSAC
1630000K0789	GIEUSSAC	ROUTE DE GUIESSAC
1630000K0788	GIEUSSAC	ROUTE DE GUIESSAC
1630000K0208	GIEUSSAC	IMPASSE DES SERRES
1630000K0205	GIEUSSAC	IMPASSE DES SERRES
1630000H0619	BADASSOU	ROUTE DE BADASSOU
1630000H0633	BADASSOU	ROUTE DE BADASSOU
1630000H0599	BADASSOU	ROUTE DE BADASSOU
1630000H0596	BADASSOU	IMPASSE DE L EGLISSE DE BADASSOU
1630000H0598	BADASSOU	IMPASSE DE L EGLISSE DE BADASSOU
1630000H0548	BADASSOU	IMPASSE DE L EGLISSE DE BADASSOU
1630000H0657	JOUQUEMIOLLES	ROUTE DE BADASSOU
1630000H0655	JOUQUEMIOLLES	ROUTE DE BADASSOU
1630000H0566	JOUQUEMIOLLES	ROUTE DE BADASSOU
1630000H0568	JOUQUEMIOLLES	ROUTE DE BADASSOU
1630000H0567	JOUQUEMIOLLES	ROUTE DE BADASSOU
1630000I0551	LA MARTINARIE	ROUTE DE LA MARTINARIE
1630000I0077	LA MARTINARIE	ROUTE DE LA MARTINARIE
1630000I0528	LA MARTINARIE	ROUTE DE LA MARTINARIE
1630000I0066	LA MARTINARIE	ROUTE DE LA MARTINARIE
1630000I0404	LA ROUBERTARIE	ROUTE DE LA ROUBERTARIE
1630000I0393	LA ROUBERTARIE	ROUTE DE LA ROUBERTARIE
1630000I0545	LA ROUBERTARIE	ROUTE DE LA ROUBERTARIE
1630000I0305	FALGAYROLLES	ROUTE DE FALGAYROLLES
1630000I0557	FALGAYROLLES	ROUTE DE FALGAYROLLES
1630000I0517	FALGAYROLLES	ROUTE DE FALGAYROLLES
1630000I0009	FALGAYROLLES	ROUTE DE FALGAYROLLES
1630000I0529	FONGRENADE	ROUTE DE FONGRENADE
1630000I0530	FONGRENADE	ROUTE DE FONGRENADE
1630000I0499	FONGRENADE	ROUTE DE FONGRENADE
1630000I0497	FONGRENADE	ROUTE DE FONGRENADE
1630000I0200	COMBELONGUE	ROUTE DE COMBELONGUE
1630000I0206	COMBELONGUE	ROUTE DE COMBELONGUE
1630000I0585	COMBELONGUE	ROUTE DE COMBELONGUE
1630000I0203	COMBELONGUE	ROUTE DE COMBELONGUE
1630000K0821	TOURNEMILLES	ROUTE DU RELAIS
163000AB0056	MURASSON	RUE DE CASTELNAU
1630000G0167	LA LAUZE	ROUTE DE LA LAUZE
1630000A0254	LA PANCOULARIE	ROUTE DE LA PANCOULARIE
1630000H0234	LA VERNIERE	ROUTE DE LA VERNIERE
163000AB0244	MURASSON	IMPASSE DU CALVAIRE
163000AB0245	MURASSON	IMPASSE DU CALVAIRE

1630000F0044	MURASSON	IMPASSE D ISSARTET
1630000A0330	MANDEGOURC	IMPASSE DU GOURC
1630000F0091	MURASSON	IMPASSE DU PETIT PONT
163000AB0147	MURASSON	PLACE DE LA MAIRIE
1630000H0061	LE PRADAL	ROUTE DU PRADAL
1630000H0062	LE PRADAL	ROUTE DU PRADAL
163000AB0025	MURASSON	CHEMIN DU CALVAIRE
1630000K0727	CALCADIEU	ROUTE DU CALCADIEU
1630000K0726	CALCADIEU	ROUTE DU CALCADIEU
163000AB0210	LE COLOMBIE	ROUTE DU COLOMBIE
1630000E0089	MURATEL	ROUTE DE MURATEL
1630000C0370	LE BOUSQUET HAUT	ROUTE DE MOUNES
1630000C0375	LE BOUSQUET HAUT	ROUTE DE MOUNES
1630000D0234	LIAMOU	ROUTE DU LIAMOU
1630000D0208	LIAMOU	ROUTE DU LIAMOU
1630000D0197	LIAMOU	ROUTE DU LIAMOU
1630000B0082	PEILLAGUET	ROUTE DE PEILLAGUET
163000AB0181	MURASSON	ROUTE DE LACAUNE

La localisation de ces numéros est figurée sur les plans ci-joints.

Article 8

Une copie du présent arrêté est transmise :

- A l'IGN,
- A La Poste,
- A l'opérateur en charge du déploiement de la fibre optique,
- A la DGFIP,
- Au SDIS.

Article 9

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Fait à Murasson, le 3 juillet 2023

Le Maire,
Céline GINIEIS



Acte rendu exécutoire après envoi
par télétransmission en Préfecture

Accusé de réception en préfecture
012-211201637-20230703-2023AR002-AR
Reçu le 19/07/2023